

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2047

3 septembre 2011

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., SICAR	98213	Comgest Europe	98256
Abano Sàrl	98229	Connexion Group S.A.	98227
ACE Fashion S.A.	98230	Consorts Pepin sàrl	98227
Actual Engineering S.A.	98230	DH O S.à r.l.	98230
Aero Ré	98230	Diam International S.à r.l.	98244
After-Cobra S.A.	98235	E.G. Capital S.A.	98238
All About It Sàrl	98229	Eqestar Capital S.P.F. S.A.	98228
Alsgard	98235	Euro Co AG	98227
Amber Dyna Holdings S.à.r.l.	98238	European Motorway Investments 1	98231
Amber Investment SICAV SIF	98239	Fikonmynta S.à r.l.	98236
Aquaetanche Lux S.à r.l.	98239	Fuandre S.A.	98212
Area Finance S.A.	98240	Industries Lamberti Chine S.A.	98254
Arkess Sicav	98240	Internodium S.A., SPF	98212
Artemide S. à r.l.	98244	IRERE LUXEMBOURG (Romania)	98227
Artsystem 2	98248	Itach A.G.	98212
Atomo	98248	Lochmore	98249
Auxilia-Consult S.à r.l.	98229	Lovells Wharf S.à r.l.	98218
Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	98249	Lux-Sectors SICAV	98210
Beranie S.A.	98249	Maginvest S.A., SPF	98213
Berny's International S.à r.l.	98248	Marlipar Investments S.à r.l.	98250
Besche S.A.	98253	MKel S.à r.l.	98228
Bio Chemical Luxembourg Holding S.A.	98253	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	98211
Blackrock Sàrl	98249	ProLogis France LIV S.à r.l.	98228
BML Expertises S.A.	98255	Rita Mar S.A.	98248
BML Properties S.A.	98255	Robor S.A.	98210
BML Services S.A.	98256	Royal Eagle Business S.A.	98229
Bois François Gaasch	98256	Silver Cross S.A.	98231
Bonacapital S.A.	98256	Splendide International Holding S.A.	98210
Bordeaux Participations	98240	The Carlyle Group (Luxembourg) JV	98240
Brinkwell Investments S.A.	98239	United Industrial Associates SPF S.A.	98211
		World Fuel Services Finance Company S.à r.l.	98236

Splendide International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.109.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 septembre 2011 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 4 août 2011, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011117360/29/18.

Robor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 134.133.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 septembre 2011 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011, affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011118503/1017/16.

Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 14 septembre 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Banque Raiffeisen S.C.
Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011119618/755/33.

United Industrial Associates SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 septembre 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011120133/795/15.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 septembre 2011 à 11.30 heures au siège social de la SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 mars 2011
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2011; affectation des résultats
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV cinq jours ouvrables avant l'Assemblée et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (agissant en tant qu'agent teneur de registre de la SICAV: RBC Dexia Investor Services Bank S.A.).

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas le quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la SICAV ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011120144/755/27.

Fuandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 149.291.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *12 septembre 2011* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011120131/795/17.

Internodium S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 59.474.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *29 septembre 2011* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011124006/755/19.

Itach A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.775.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *13. September 2011* um 10.30 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. März 2011.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011120129/534/16.

Maginvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 29 septembre 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011124007/755/19.

Abacus Invest S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.342,

hereby represented by its special attorney Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant to the extract of minutes of the meeting of the Board of Directors on the 15th of June 2011,

acting in its capacity as unlimited shareholder of the "société en commandite par actions" ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488 (NIN 2005 2300 585), pursuant to the abovementioned resolution taken by the unlimited shareholder ABACUS PARTNERS S.A., on the 17th of March 2011, relatively to an increase of the corporate capital in the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, prenamed.

An extract of this resolution, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated here before, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I. That the company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 135 of 19th of January 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 291 of 2nd of March 2007;

- by deed of the undersigned notary on December 28th, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Number 323 of 7th of March 2007.

- by deed of the undersigned notary on June 22nd, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1958 of 12th of September 2007;

- by deed of the undersigned notary on October 18th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of 2nd February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 287 of 4th February 2008;

- by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on November 15th, 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 300 of 5th February 2008,

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 636 of 25th March 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 695 of 1st April 2010;

- by deed of the undersigned notary on February 4th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 748 of 9th April 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1376 of 5th July 2010;

- by deed of the undersigned notary on May 5th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1184 of 7th June 2010;

- by deed of the undersigned notary on July 8th 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 24th August 2010;

- by deed of the undersigned notary on the 19th of November 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 29 of 6th January 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 22nd of February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1109 of 25th May 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 4th of March 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1148 of 28th May 2011;

- by deed of the undersigned notary on the 25th of March, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 11th June 2011.

II.- The company has an authorised share capital of nine million nine hundred thousand Euro (€ 9.900.000.-) divided into three categories of shares (the "Classes") of:

- 300.000 Ordinary Class A Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class A Shares");

- 60.000 Ordinary Manager Shares with a par value of Euro 15 per Share ("Class B Share");

- 300.000 Redeemable Class C Shares with a par value of Euro 15 per Share to be issued with a share premium of Euro 470 per Share ("Class C Shares");

III.- The company has an issued capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED FORTY THOUSAND FORTY-FIVE EURO (€ 2.640.045.-), divided into one hundred seventy-six thousand and three (176.003) shares comprising:

- seventy-eight thousand three hundred seventy-one (78.371) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),

- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),

- seventy-eight thousand three hundred seventy-one (78.371) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SIX MILLIONS EIGHT HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 36.834.370.-) have been paid on the Class C shares.

IV.- Article 7 of the articles of incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

(c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on the 15th of June 2011, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital by the amount of FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 14.400.-) in order to increase it from the present amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED FORTY THOUSAND FORTY-FIVE EURO (€ 2.640.045.-) to the amount of TWO MILLIONS SIX HUNDRED FIFTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED FORTY-FIVE EURO (€ 2.654.445.-), by issuing:

- four hundred eighty (480) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- four hundred eighty (480) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares).

Furthermore there is an additional premium paid on the Class C shares of the amount of TWO HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 225.600.-) to raise it from its present amount of THIRTY-SIX MILLIONS EIGHT HUNDRED THIRTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 36.834.370.-) to the amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS FIFTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 37.059.970.-).

VI.- The subscription and the payment of the new shares results from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the company has received from the subscribers the amount of FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED EURO (€ 14.400.-) as well as the amount of TWO HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (€ 225.600.-) as a share premium.

The said documents of subscription and payment, signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to adapt paragraph (b) of Article 7 of the articles of incorporation which read as follows:

Art. 7. Share capital. (paragraph b).

(b) The Company has a share capital of TWO MILLIONS SIX HUNDRED FIFTY-FOUR THOUSAND FOUR HUNDRED FORTY-FIVE EURO (€ 2.654.445.-), divided into one hundred seventy-six thousand nine hundred sixty-three (176.963) shares comprising:

- seventy-eight thousand eight hundred fifty-one (78.851) Ordinary Class A Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class A shares),
- nineteen thousand two hundred sixty-one (19.261) Ordinary Manager shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class B shares),
- seventy-eight thousand eight hundred fifty-one (78.851) Redeemable Class C Shares having a par value of fifteen Euro (€ 15.-) each (Class C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of THIRTY-SEVEN MILLIONS FIFTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED SEVENTY EURO (€ 37.059.970.-) have been paid on the Class C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law on commercial companies of 10th August 1915.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici représentée par son mandataire spécial Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, conformément au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juin 2011,

agissant en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488 (NIN 2005 2300 585), en vertu de la précitée résolution prise en date du 15 juin 2011, relative à une augmentation de capital dans la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, préqualifiée.

Un extrait de cette résolution, ayant été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Que la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, avec siège social à L-1331 Luxembourg 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 19 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 291 du 2 mars 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 du 7 mars 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 2 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 287 du 4 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 300 du 5 février 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 636 du 25 mars 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 695 du 1^{er} avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 748 du 9 avril 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1376 du 5 juillet 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1184 du 7 juin 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1722 du 24 août 2010;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 6 janvier 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109 du 25 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1148 du 28 mai 2011;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 du 11 juin 2011.

II.- Que la société a un capital social autorisé fixé à neuf millions neuf cent mille Euros (€ 9.900.000.-) divisé en trois catégories d'actions (les "Classes"):

- 300.000 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe A");

- 60.000 Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action ("Actions de Classe B");

- 300.000 Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de 15 Euros par Action à émettre avec une prime d'émission de 470 Euros par Action ("Actions de Classe C");

III.- Que le capital social émis de la société est de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.640.045.-), divisé en cent soixante-seize mille et trois (176.003) actions comprenant:

- soixante-dix-huit mille trois cent soixante et onze (78.371) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-dix-huit mille trois cent soixante et onze (78.371) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 36.834.370.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

IV.- Que l'article 7 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessous et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Que par résolution adoptée en date du 15 juin 2011, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 14.400.-) pour l'augmenter de son montant actuel de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.640.045.-) à un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.654.445.-) par l'émission de:

- quatre cent quatre-vingt (480) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- quatre cent quatre-vingt (480) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

Payement d'une prime d'émission complémentaire d'un montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (€ 225.600.-) pour l'augmenter de son montant actuel de TRENTE-SIX MILLIONS HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 36.834.370.-) au montant de TRENTE-SEPT MILLIONS CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 37.059.970.-).

VI.- La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs le montant de QUATORZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 14.400.-) ainsi que le montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (€ 225.600.-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent l'actionnaire commandité décide en conformité avec l'article 7 des statuts de faire adapter le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Capital social (paragraphe b).

(b) La Société a un capital social de DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (€ 2.654.445.-), divisé en cent soixante-seize mille neuf cent soixante-trois (176.963) actions comprenant:

- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante et un (78.851) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) Actions Ordinaires de Commandité d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe B),

- soixante-dix-huit mille huit cent cinquante et un (78.851) Actions Rachetables de Classe C d'une valeur nominale de quinze Euros (€ 15.-) chacune (Actions de Classe C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de TRENTE-SEPT MILLIONS CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (€ 37.059.970.-) ont été payées sur les actions de Classe C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BEMTGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2011. Relation: ECH/2011/1098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095153/264.

(110108431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Lovells Wharf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.666.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

REOF II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 126.591,

hereby represented by Ms. Nawal Benhlal, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 7 June 2011.

The above mentioned proxy, signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Lovells Wharf S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside of Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind

or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at Twelve Thousand Five Hundred British Pounds (GBP 12,500.-) divided into Five Hundred (500) ordinary shares, with a nominal value of Twenty-Five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares are together referred to as the "Shareholder(s)".

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The Shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the Shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed by one or more managers (the "Board of Managers") who need not be Shareholders.

The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. For each meeting of the Board of Managers, the Managers present or represented will appoint a chairman from among the Managers attending in person the meeting. They may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by any one Manager.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any) . Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman who presided the relevant meeting or by any one Manager.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the Shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the Shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by

Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Decisions taken at any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company are being considered as taken by all Shareholders of the Company.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each Share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the Shareholders for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital in GBP	Number of shares	Amount paid in GBP
REOF II S.à r.l.	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

Resolved to elect the following persons as Managers for an undetermined period:

- Mr. Jean-Louis Camuzat, employee, born in Fontenay aux Roses (France) on 1st September 1963, professionally residing at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mr. Michael Robert Kidd, manager, born in Basingstoke (United-Kingdom) on 18th April 1960, residing at 28, rue Puert, L-5433 Niederonven; and
- M. Laurent Vouin, employee, born in Angon (France) on 17th August 1966, professionally residing at 100, Esplanade du Général de Gaulle, bâtiment Tour B, F-92932 Paris la Défense, France.

2 The registered office shall be at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

REOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 126.591,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Nawal Benhlal, employée, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2011.

Cette procuration, signée par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Lovells Wharf S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livre Sterling (GBP 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livre Sterling (GBP 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de gérance»), associés ou non (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Pour chacune des réunions le Conseil de gérance, les Gérants présents ou représentés choisiront un président parmi les Gérants participant à la réunion. Ils pourront également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérants et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de gérance se réunira sur convocation d'un Gérant.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Toute réunion du Conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président qui a présidé la réunion considérée ou par un membre du Conseil de gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2011.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23 Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit en Livre Sterling	Nombre de parts sociales ordinaires	Capital libéré
REOF II S.à r.l.	12,500.-	500	12,500.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1 Décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né à Fontenay aux Roses (France) le 1^{er} septembre 1963, domicilié professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Monsieur Michael Robert Kidd, gérant, né à Basingstoke (Royaume-Uni) le 18 avril 1960, domicilié au 28, rue Puert, L-5433 Niederoven; et

- Monsieur Laurent Vouin, employé privé, né à Angon (France) le 17 août 1966, domicilié professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, bâtiment Tour B, F-92932 Paris la Défense, France.

2 Le siège social est fixé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Benhlal, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: LAC/2011/26984. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088430/477.

(110099123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Connexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 69.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011096477/12.

(110108783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Consorts Pepin sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 12, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 135.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSORTS PEPIN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011096478/12.

(110108752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2010 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. Juni 2011.

EURO CO A.G.

R.M. Alter

Vorstandsvorsitzender

Référence de publication: 2011096495/14.

(110108817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

IRERE LUXEMBOURG (Romania), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 139.309.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED, a changé sa dénomination sociale ainsi que l'adresse de son siège social comme suit:

- INFRARED EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED, 12 Charles II Street, SW1Y4QU
Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

IRERE LUXEMBOURG (Romania)

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011096916/16.

(110109819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

MKel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 138.926.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011096574/9.
(110108965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 105.926.

Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011096597/18.

(110108919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Equestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.435.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 18 juillet 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat les administrateurs de catégorie B suivants, à savoir

- Pierre Alexandre Delagardelle, demeurant professionnellement au 24 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, administrateur de catégorie B;

- Simplicie Ferdinand Wabo Mabou, demeurant professionnellement au 209, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs de catégorie B suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat;

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat;

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat;

- Madame Claudia Herber, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur de catégorie B, avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011100957/27.

(110114719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Royal Eagle Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 61.550.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 25 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096629/10.

(110109306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Auxilia-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096684/9.

(110109543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Abano Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABANO SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011096687/11.

(110110148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

All About It Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 85.355.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug zur Veröffentlichung der Auserordentlichen Genreal Versammlung - Abschluss der Liquidation vom 6. Mai 2011

Die Versammlung der Aktieninhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "All About IT S.à r.l.", mit Sitz in L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, Nummer 83.355, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 30. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 613 vom 19. April 2002, haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst zu haben:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

Zweite Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren an der Privatadresse von Herrn Clemenz PERZ, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in D- 81669 München, Schleibingerstrasse, 8, (Deutschland) aufbewahrt werden, und dass ebenfalls jegliche Summen und Werte, welche jenen Aktionären und Gläubigern zustehen, die eventuell nicht beim Abschluss der Liquidation anwesend waren, ebenfalls an der Privatadresse von Herrn Clemenz PERZ, Diplom-Volkswirt, wohnhaft in D-81669 München, Schleibingerstrasse, 8, (Deutschland), aufbewahrt werden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Référence de publication: 2011100800/24.

(110115172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

DH O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.555.

—
EXTRAIT

Suivant des contrats d'achat et de vente en date du 28 juin 2011, les transferts de parts sociales ordinaires suivants ont été faits:

- Brumby Partners Limited a transféré 1.737.279 parts sociales ordinaires qu'elle détenait auprès de la Société à TMF Group B.V. une besloten vennootschap, constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de la chambre de commerce à Amsterdam sous le numéro 34210962.

- Equity Trust (Singapore) Ltd (as trustee of the St Andrew Street Unit Trust) a transféré 2.522.905 parts sociales ordinaires qu'elle détenait auprès de la Société à TMF Group B.V.

- DHC Luxembourg V S.à r.l. a transféré 15.739.816 parts sociales ordinaires qu'elle détenait auprès de la Société à TMF Group B.V.

Suite à ce transfert les parts sociales ordinaires de la Société sont détenues comme suit:

- TMF Group B.V.: 20.000.000 parts sociales ordinaires

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011100948/24.

(110115180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

ACE Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 1, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 50.182.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096688/11.

(110109815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Actual Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bertrange, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.027.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096689/10.

(110109703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096690/9.

(110110115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

European Motorway Investments 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.260.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 8 juillet 2011, a pris note du non-renouvellement des candidatures de Messieurs Jean-Claude STOFFEL, Chris GILL et Stéphane KOFMAN aux fonctions de gérants de la société et a nommé comme nouveaux gérants:

- Mme Karen DEAL, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant A,
- Mr Sébastien POCHON, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume Uni, gérant A,
- Mr Manuel HACK, Maître es sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'associé unique, dans ses résolutions du 8 juillet 2011, a en outre renouvelé les mandats des gérants suivants:

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B,

- Mme Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pour EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011100963/24.

(110115170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Silver Cross S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 161.958.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40 312),

représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SILVER CROSS S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le 30 juin 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites par la société «LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT S.A.» pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que ladite somme de somme de TRENTÉ ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que membres du conseil d'administration:
 - a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - c) Madame Carine AGOSTINI, Employée Privée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.
5. L'adresse de la Société est établie au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8892. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Pascal RECKEN.

Référence de publication: 2011096251/227.

(110109035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

After-Cobra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011096691/10.

(110109614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Alsgard, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011096698/11.

(110109807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 95.561.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique, en date du 30 juin 2011:

1. La démission de Messieurs Carlos M. Velazquez et Richard McMichael en leur qualité de gérant de catégorie A, a été acceptée avec effet au 30 juin 2011;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie B, avec effet au 30 juin 2011 et pour une période indéterminée:

- M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1967 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald;

- M. Marcel Stephany, né le 1^{er} septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnel au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011101376/22.

(110115179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Fikonmynta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.924.

—
In the year two thousand eleven, on the second day of March, appeared before me, Maître Francis KESSELER, notary, officiating in L- 4030 Esch-sur-Alzette, the Grand-Duchy of Luxembourg at 5, rue Zénon Bernard,

THE BANK OF NOVA SCOTIA TRUST COMPANY (BAHAMAS) Limited, having its registered offices at 404 Scotia House, East Bay Street, BS-N3016 Nassau, the Bahamas registered with the Registrar of Companies of the Bahamas as trustees of THE FIKON SETTLEMENT, a trust established under the laws of The Commonwealth of The Bahamas, domiciled at 404 Scotia House, East Bay Street, BS-N3016 Nassau, the Bahamas, acting in its capacity as the sole shareholder of FIKONMYNTA S.à r.l., a private company with limited liability according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under no. B. 90.924, incorporated by notarial deed passed before Maître Gerard LECUIT on 20 December 2002, as published in the Mémorial C of 3 March 2003 no. 226, whose articles have not been amended since (the "Company"), duly represented herein by Me Susanne Kortekaas, attorney at law, with professional address in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Nassau, the Bahamas on March 1st, 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to record the following resolution, taken unanimously, at the occasion of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company:

Sole resolution

The amendment of article 17 of the articles of association of the Company, by insertion of certain paragraphs that allow for the making of interim distributions, so that article 17 will henceforth read as follows:

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

Interim distributions may be made, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Cost and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of association are estimated at approximately nine hundred euro (€ 900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text:

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois de mars, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard, le Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

THE BANK OF NOVA SCOTIA TRUST COMPANY (BAHAMAS) Limited, ayant son siège social à 404 Scotia House, East Bay Street, BS-N3016 Nassau, les Bahamas, enregistrée auprès le Registre de Sociétés des Bahamas, agissant en sa qualité du trustee de THE FIKON SETTLEMENT, un "trust" selon les lois de Commonwealth des Bahamas, domicilié à 404 Scotia House, East Bay Street, BS-N3016 Nassau, les Bahamas, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de FIKONMYNTA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous no. B. 90.924, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gerard LECUIT en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 226 du 3 mars 2003 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après: la "Société"), ici dûment représentée par Maître Susanne Kortekaas, avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Nassau, les Bahamas,, le 1^{er} mars 2011, ledite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, la résolution unique, prise à l'unanimité, suivante:

Résolution unique

La modification de l'article 17 des statuts de la Société, par l'insertion de certains paragraphes qui permettent de faire des distributions intérimaires, de sorte que l'article 17 aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales tenus par la Société seront négligées.

Toutes acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes, à moins que l'assemblée générale des associés a déterminé une certaine date.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires doivent être établis par au moins de conseil de gérants;
- (ii) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iii) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à cause de la modification de ses statuts à environ neuf cents euros (€ 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kortekaas, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mars 2011. Relation: EAC/2011/2936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011096844/105.

(110110137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 109.281.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue 07 juin 2011 à 14.00 heures

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs:

* Dr Éva GÖMÖRI (administrateur A)

* Dr Ákos ERDÖS (administrateur A)

* M. Joseph WINANDY (administrateur B).

* Cosafin S.A., représentée par Jacques Bordet (administrateur B) tous deux domiciliés au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de The Clover au poste de Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2011101537/22.

(110115151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Amber Dyna Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.370.

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de votre société avec effet au 8 juillet 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Antonella GRAZIANO.

Référence de publication: 2011096699/9.

(110110132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Amber Investment SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 130.856.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Juli 2011.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2011096701/13.

(110110071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 76.671.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 27 juin 2011 à 11 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel MESTRE, demeurant 12-14, Carretera de l'Obac Planta 1 Porta 4, AND - Andorra la Vella, de Monsieur Oriol MESTRE, demeurant 12-14, Carretera de l'Obac Planta 1 Porta 4, AND - Andorra la Vella et de la société CRITERIA S.à r.l. avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Oriol MESTRE, demeurant 12-14, Carretera de l'Obac Planta 1 Porta 4, AND - Andorra la Vella.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 27 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Oriol MESTRE, demeurant 12-14, Carretera de l'Obac Planta 1 Porta 4, AND - Andorra la Vella.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Oriol MESTRE aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Oriol MESTRE, demeurant 12-14, Carretera de l'Obac Planta 1 Porta 4, AND - Andorra la Vella a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Oriol MESTRE aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 27 juin 2011.

Pour BRINKWELL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011100860/32.

(110115194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Aquaetanche Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4, Zone Industrielle Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 77.321.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096703/9.

(110109540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Area Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.748.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011096708/13.

(110109566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.873.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration le 18 février 2011, a décidé de coopter, Monsieur Arnaud Bouteiller, en qualité d'Administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Giovanni Patri, démissionnaire, à effet du 18 février 2011.

Pour Arkess SICAV

Référence de publication: 2011096709/12.

(110110068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bordeaux Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 50.734.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011096728/11.

(110109859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of The Carlyle Group (Luxembourg) JV, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003 under number 1054, and which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 11 March 2011, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

The meeting was opened at 7 p.m. with Mr. Nicolas Cuisset, residing professionally in Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary Ms Laura Gehlkopf, professionally residing in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Ms Laura Gehlkopf, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred ninety-five Euros and two cents (EUR 273.795,02) so as to bring it from its current amount of fourteen million three

hundred ninety thousand Euros and twenty-eight cents (EUR 14.390.000,28) down to fourteen million one hundred sixteen thousand two hundred five Euros and twenty-six cents (EUR 14.116.205,26) by cancellation of twenty-seven million three hundred seventy-nine thousand five hundred two (27.379.502) self-held ordinary shares of Class H of the Company of one cent of Euro (EUR 0,01) of nominal value each.

2. decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand ninety-nine Euros and nine cents (EUR 111.099,09) so as to bring it from its current amount of fourteen million one hundred sixteen thousand two hundred five Euros and twenty-six cents (EUR 14.116.205,26) down to fourteen million five thousand one hundred six Euros and seventeen cents (EUR 14.005.106,17) by cancellation of eleven million one hundred nine thousand nine hundred nine (11.109.909) self-held ordinary shares of Class R of the Company of one cent of Euro (EUR 0,01) of nominal value each.

3. amendment of the first two paragraphs of article 6 of the Company's articles of incorporation to reflect the capital decrease.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the shares in circulation (excluding those self-held which shall not be taken into account for the purpose of quorum and majority requirements rules) representing seventy-three point three percent (73,33%) of the corporate capital are present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened. All shareholders, whether present or not, have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing a majority of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took at the unanimity of the shareholders present or represented the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-three thousand seven hundred ninety-five Euros and two cents (EUR 273.795,02) so as to bring it from its current amount of fourteen million three hundred ninety thousand Euros and twenty-eight cents (EUR 14.390.000,28) down to fourteen million one hundred sixteen thousand two hundred five Euros and twenty-six cents (EUR 14.116.205,26) by cancellation of the twenty-seven million three hundred seventy-nine thousand five hundred two (27.379.502) self-held ordinary shares of Class H of the Company of one cent of Euro (EUR 0,01) of nominal value each.

Any amount allocated to any reserve of the Company pursuant to the redemption and further self-holding of the cancelled self-held ordinary shares of Class H of the Company shall now be at the disposal of the Company in view of payment of the redemption price to the shareholders.

Second resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand ninety-nine Euros and nine cents (EUR 111.099,09) so as to bring it from its current amount of fourteen million one hundred sixteen thousand two hundred five Euros and twenty-six cents (EUR 14.116.205,26) down to fourteen million five thousand one hundred six Euros and seventeen cents (EUR 14.005.106,17) by cancellation of the eleven million one hundred nine thousand nine hundred nine (11.109.909) self-held ordinary shares of Class R of the Company of one cent of Euro (EUR 0,01) of nominal value each.

Any amount allocated to any reserve of the Company pursuant to the redemption and further self-holding of the cancelled self-held ordinary shares of Class R of the Company shall now be at the disposal of the Company in view of payment of the redemption price to the shareholders.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the first two paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of fourteen million five thousand one hundred six Euros and seventeen cents (EUR 14.005.106,17) consisting in one (1) management share, one hundred twenty-three million seven hundred twenty-three thousand seven hundred ninety-eight (123.723.798) Class H ordinary shares, two hundred forty-one million six hundred six thousand eight hundred (241.606.800) Class I ordinary shares, ninety-eight million three hundred forty-five thousand six hundred (98.345.600) Class K ordinary shares, one hundred ninety-two million ninety-three thousand one hundred (192.093.100) Class L ordinary shares, one hundred one million twenty-six thousand three hundred (101.026.300) Class N ordinary shares, one hundred eighteen million two hundred forty-nine thousand (118.249.000)

Class O ordinary shares, forty-eight million one hundred six thousand seven hundred (48.106.700) Class P ordinary shares, eighty million nine hundred twenty thousand two hundred (80.920.200) Class Q ordinary shares, one hundred seventy-five million five hundred ninety-three thousand three hundred eighteen (175.593.318) Class R ordinary shares, two hundred twenty million eight hundred forty-five thousand eight hundred (220.845.800) Class S ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each.

The Class H, Class I, Class K, Class L, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R and Class S ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the management share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

There being no further business, the meeting is adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de The Carlyle Group (Luxembourg) JV, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, susnommé, pris en date du 11 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mr. Nicolas Cuisset, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, qui nomme secrétaire Mlle Laura Gehlkopf, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Laura Gehlkopf, susnommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour le suivant:

Ordre du jour

1. réduction du capital de la Société pour un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros et deux cents (EUR 273.795,02) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix mille Euros et vingt-huit cents (EUR 14.390.000,28) à quatorze millions cent seize mille deux cent cinq Euros et vingt-six cents (EUR 14.116.205,26) par annulation de vingt-sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent deux (27.379.502) actions ordinaires de Catégorie H de la Société, auto-détenues, d'un cent d'Euro (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

2. réduction du capital de la Société pour un montant de cent onze mille quatre-vingt-dix-neuf Euros et neuf cents (EUR 111.099,09) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions cent seize mille deux cent cinq Euros et vingt-six cents (EUR 14.116.205,26) à quatorze millions cinq mille cent six Euros et dix-sept cents (EUR 14.005.106,17) par annulation de onze millions cent neuf mille neuf cent neuf (11.109.909) actions ordinaires de Catégorie R de la Société, auto-détenues, d'un cent d'Euro (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

3. modification des deux premiers alinéas de l'article 6 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que les actions en circulation (à l'exclusion des actions auto-détenues qui ne doivent pas être prises en considération au regard des règles de quorum et de majorité) représentant soixante-treize virgule trente-trois pourcent (73,33%) du capital social est présent ou représenté à la présente assemblée, et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été com-

muniqué au préalable et avoir été valablement convoqués. Tous les actionnaires, présents ou non, ont été dûment convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant la majorité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de deux cent soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-quinze Euros et deux cents (EUR 273.795,02) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix mille Euros et vingt-huit cents (EUR 14.390.000,28) à quatorze millions cent seize mille deux cent cinq Euros et vingt-six cents (EUR 14.116.205,26), par l'annulation de vingt-sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent deux (27.379.502) actions ordinaires de Catégorie H de la Société, auto-détenues, d'un cent d'Euro (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

Tout montant alloué à toute réserve de la Société suite au rachat et à l'autodétention subséquente des actions ordinaires de catégorie H de la Société ainsi annulées, se trouve maintenant à la disposition de la Société en vue du paiement du prix de rachat aux actionnaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de cent onze mille quatre-vingt-dix-neuf Euros et neuf cents (EUR 111.099,09) pour le porter de son montant actuel de quatorze millions cent seize mille deux cent cinq Euros et vingt-six cents (EUR 14.116.205,26) à quatorze millions cinq mille cent six Euros et dix-sept cents (EUR 14.005.106,17) par annulation de onze millions cent neuf mille neuf cent neuf (11.109.909) actions ordinaires de Catégorie R de la Société, auto-détenues, d'un cent d'Euro (EUR 0,01) de valeur nominale chacune.

Tout montant alloué à toute réserve de la Société suite au rachat et à l'auto-détention subséquente des actions ordinaires de catégorie R de la Société ainsi annulées, se trouve maintenant à la disposition de la Société en vue du paiement du prix de rachat aux actionnaires.

Troisième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de quatorze millions cinq mille cent six Euros et dix-sept cents (EUR 14.005.106,17) représenté par une (1) action de commandité, cent vingt-trois millions sept cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (123.723.798) actions ordinaires de Classe H, deux cent quarante et un millions six cent six mille huit cents (241.606.800) actions ordinaires de Classe I, quatre-vingt-dix-huit millions trois cent quarante-cinq mille six cents (98.345.600) actions ordinaires de Classe K, cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt-treize mille cent (192.093.100) actions ordinaires de Classe L, cent un millions vingt-six mille trois cents (101.026.300) actions ordinaires de Classe N, cent dix-huit millions deux cent quarante-neuf mille (118.249.000) actions ordinaires de Classe O, quarante-huit millions cent six mille sept cents (48.106.700) actions ordinaires de Classe P, quatre-vingts millions neuf cent vingt mille deux cents (80.920.200) actions ordinaires de Classe Q, cent soixante-quinze millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent dix-huit (175.593.318) actions ordinaires de Classe R, deux cent vingt millions huit cent quarante-cinq mille huit cents (220.845.800) actions ordinaires de Classe S, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Les Actions Ordinaires de Classe H, de Classe I, de Classe K, de Classe L, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R et de Classe S ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires et l'action de commandité sont ci-après dénommées une «action» ou les «actions».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'assemblée et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cuisset, Gehlkoft, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100429/194.

(110113684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Artemide S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.857.050,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.756.

Il résulte des actes de la Société que son associé Gruppo Partecipazioni Industriali SpA a changé d'adresse professionnelle pour Piazza Borromeo, 12, I - 20123 Milano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque SA

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011096710/14.

(110109990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.010.101,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Diam International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.153 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer on 10 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2184 of 3 October 2007. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 23 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1041 of 18 May 2010.

The meeting was opened at noon with Ms. Patricia Sondhi, residing in Luxembourg, in the chair, and as secretary.

The meeting elected as scrutineer Ms. Carole Noblet residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of ten thousand one hundred and two Euro (EUR 10,102) to bring it from its current amount of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine Euro (EUR 4,999,999) up to an amount of five million ten thousand one hundred and one Euro (EUR 5,010,101) through the issuance of five thousand fifty-one (5,051) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and five thousand fifty-one (5,051) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of Article 4 of the of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at five million ten thousand one hundred and one Euro (EUR 5,010,101) represented by five million ten thousand one hundred and one (5,010,101) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share divided into:

- three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B preferred shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Preferred Shares"); and

- five hundred five thousand fifty-one (505,051) Class A ordinary shares, and five hundred five thousand fifty-one (505,051) Class B ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Ordinary Shares").

The Preferred Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Preferred Shares.

The Ordinary Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Ordinary Shares.

The Preferred Shares and the Ordinary Shares carry the same rights and obligations except as provided in articles 17 and 19.2 below.”

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That all shareholders have been duly convened. That ninety-seven point sixty-five per cent (97.65%) of share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand one hundred and two Euro (EUR 10,102) to bring it from its current amount of four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety nine Euro (EUR 4,999,999) up to an amount of five million ten thousand one hundred and one Euro (EUR 5,010,101) through the issuance of five thousand fifty-one (5,051) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and five thousand fifty-one (5,051) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and Payment

All of the five thousand fifty-one (5,051) class A ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each and five thousand fifty-one (5,051) class B ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, have been subscribed by Diam international SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 40 rue Pierre Curie - 78131 Les Mureaux, having a share capital of EUR 5,000,000, registered with the register of commerce of Versailles with the registration number 431 259 159, here represented by Ms. Patricia Sondhi, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal here annexed, at a total subscription price of two hundred ten thousand Euro (EUR 210,000) out of which ten thousand one hundred and two Euro (EUR 10,102) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred ninety-nine thousand eight hundred ninety-eight Euro (EUR 199,898) shall be allocated to the share premium of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash so that the total amount of two hundred ten thousand Euro (EUR 210,000) is at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting resolves subsequently to amend Article 4 of the of the Company's articles of incorporation which shall read as follows:

“The Company's subscribed share capital is fixed at five million ten thousand one hundred and one Euro (EUR 5,010,101) represented by five million ten thousand one hundred and one (5,010,101) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share divided into:

- three million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (3,999,999) Class B preferred shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Preferred Shares"); and
- five hundred five thousand fifty-one (505,051) Class A ordinary shares, and five hundred five thousand fifty-one (505,051) Class B ordinary shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Ordinary Shares").

The Preferred Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Preferred Shares.

The Ordinary Shares, irrespective of their Class, shall be identically in all respects and shall share ratably in the payment of dividends and in any other distribution of assets other than by way of dividends which are allocated to the Ordinary Shares.

The Preferred Shares and the Ordinary Shares carry the same rights and obligations except as provided in articles 17 and 19.2 below.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-)

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Diam International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.153 (la «Société»), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2184 du 3 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Hellinckx le 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 18 mai 2010.

L'assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Mlle Patricia Sondhi, demeurant à Luxembourg, qui agit également en tant que secrétaire.

L'assemblée désigne Mlle Carole Noblet, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'agenda de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par un montant de dix mille cent deux euro (EUR 10.102) de son montant actuel de quatre million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 4.999.999) à un montant de cinq million dix mille cent et un euro (EUR 5.010.101) par l'émission de cinq mille cinquante et un (5.051) parts ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et cinq mille cinquante et un (5.051) parts ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq million dix mille cent et un euro (EUR 5.010.101), représenté par cinq million dix mille cent et une (5.010.101) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties en:

- trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Parts Privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Privilégiées"); et

- cinq cent cinq mille cinquante et un (505.051) Parts Ordinaires de Classe A et cinq cent cinq mille cinquante et un (505.051) Parts Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Ordinaires").

Les Parts Privilégiées, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et le droit à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Privilégiées.

Les Parts Ordinaires, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Ordinaires.

Les Parts Privilégiées et les Parts Ordinaires donnent lieu aux mêmes droits et obligations, sous réserve des dispositions des articles 17 et 19.2 ci-dessous.»

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que tous les associés ont été dûment convoqués. Que quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-cinq pour-cent (97.65 %) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un montant de dix mille cent deux euro (EUR 10.102) de son montant actuel de quatre million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (EUR 4.999.999) à un montant de cinq million dix mille cent et un euro (EUR 5.010.101) par l'émission de cinq mille cinquante et un (5.051) parts ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et cinq mille cinquante et un (5.051) parts ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et Libération

L'intégralité des cinq mille cinquante et un (5.051) parts ordinaires de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et des cinq mille cinquante et un (5.051) parts ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Diam international SAS, une société par actions simplifiée constituée et existante sous les lois de la France, ayant son siège social au 40 rue Pierre Curie – 78131 Les Mureaux, ayant un capital social de EUR 5.000.000, inscrite au registre de commerce de Versailles sous le numéro 431 259 159, ici représentée par Mme. Patricia Sondhi, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, pour un montant total de deux cent dix mille euro (EUR 210.000), dont dix mille cent deux euro (EUR 10.102) seront alloués au capital social et dont cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 199.898) seront alloués à la prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites ont été payées en espèces par le souscripteur de sorte que le montant de deux cent dix mille euro (EUR 210.000) est à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de manière subséquente de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq million dix mille cent et un euro (EUR 5.010.101), représenté par cinq million dix mille cent et un (5.010,101) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, réparties en:

- trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999.999) Parts Privilégiées de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Privilégiées"); et
- cinq cent cinq mille cinquante et un (505.051) Parts Ordinaires de Classe A et cinq cent cinq mille cinquante et un (505.051) Parts Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Ordinaires").

Les Parts Privilégiées, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et le droit à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Privilégiées.

Les Parts Ordinaires, peu importe leur classe, sont identiques à tous égards et se partagent de manière proportionnelle le droit au paiement de dividendes et à toute autre distribution d'actif réalisée autrement que par voie de distribution de dividende à affecter aux Parts Ordinaires.

Les Parts Privilégiées et les Parts Ordinaires donnent lieu aux mêmes droits et obligations, sous réserve des dispositions des articles 17 et 19.2 ci-dessous.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sondhi, Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: EAC/2011/3586. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011097535/202.

(110111187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Artsystem 2, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.996.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096711/9.

(110109696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration le 18 février 2011, a décidé de coopter, Monsieur Arnaud Bouteiller, en qualité d'Administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Giovanni Patri, démissionnaire, à effet du 18 février 2011.

Pour Atomo

Référence de publication: 2011096712/12.

(110110067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Berny's International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 146.328.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096714/9.

(110109646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.365.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 22 juin 2011 a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Filip DE WILDE, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat.
2. L'Assemblée a décidé de révoquer Monsieur Graham DEW, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur, avec effet immédiat.
3. Monsieur Frank WILLEMS demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.
4. L'Assemblée a nommé comme administrateur, Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.
5. L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Comlux S.p.r.l., et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société A3T S.A., numéro d'immatriculation RCSL B158.687, avec siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, pour une durée d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011101256/24.

(110115176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Blackrock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 126.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011096715/10.

(110110297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.421.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2011.

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont Saint Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A.

Société de gestion de patrimoine familial, «SPF»

Référence de publication: 2011096717/14.

(110109735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Beranie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 100.054.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096718/9.

(110109653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Lochmore, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 45.216.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 07 juin 2011 à Luxembourg.

Résolutions:

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de:

- M. Luigi BERGAMINI, avocat, né à Modène (Italie), le 26 octobre 1964, demeurant à I-41125 Modène, Via Bonzagni 3, administrateur de catégorie A,

- M. Romain ZIMMER, expert-comptable, né à Pétange (Luxembourg), le 14 mars 1959, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, administrateur de catégorie B,

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

LOCHMORE

Société Anonyme

Romain ZIMMER

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011097261/21.

(110108925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Marlipar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.538.975,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.635.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Marlipar Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113635,

incorporated pursuant to a deed of Maître André-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 13 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 775, dated 18 April 2006, and which articles of association (the Articles) have not been modified since then (the Company).

There appeared

Marlipar Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113638 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jérémie HOUET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of up ten million five hundred twenty-three thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 10.523.975,-) so as to bring the share capital of the Company to ten million five hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 10.538.975,-), by way of the issuance of four hundred twenty thousand nine hundred and fifty-nine (420.959) new ordinary shares having a nominal value of twenty five euro (EUR 25,-) each, and having the same rights as the existing ordinary shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 1. above by Marlipar Finance S.à r.l., and for that purpose approval of the conversion of the convertible bonds issued by the Company into shares of the Company in accordance with the terms and conditions of the mandatory convertible bond subscription agreement issued by the Company on January 13, 2006 (the Agreement);

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles;

4. Subsequent transfer of the newly issued ordinary shares from Marlipar Finance S.à r.l. to the Sole Shareholder, pursuant to a prepaid forward share purchase agreement dated January 13, 2006 (the Transfer Agreement);

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and the subsequent transfer of such newly issued ordinary shares; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million five hundred twenty-three thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 10.523.975,-),

so as to bring the share capital of the Company from fifteen thousand Euro (EUR 15,000) up to ten million five hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 10.538.975,-)

by way of issuance of four hundred twenty thousand nine hundred and fifty-nine (420.959) new ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and having the same rights as the existing ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder approves and accepts the below subscription and payment of shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Marlipar Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113636 (Marlipar Finance), represented by Mr Jérémie HOUET, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

declares that it subscribes to four hundred twenty thousand nine hundred and fifty-nine (420.959) new ordinary shares and that it fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of two million five hundred ninety thousand five hundred seventy-eight (2.590.578) convertible bonds issued by the Company on January 13, 2006 using the Conversion Ratio as set forth in the Agreement.

The said contribution in kind made by Marlipar Finance to the Company is valued at ten million five hundred twenty-three thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 10.523.975,-) which amount is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the contribution has been shown to the undersigned notary by a valuation certificate issued by the board of managers of the Company dated June 29, 2011 and by interim accounts of the Company dated June 30, 2011.

The proxy, the valuation certificate and the interim accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

In order to reflect the resolutions taken above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at ten million five hundred thirty-eight thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 10.538.975,-), represented by four hundred twenty-one thousand five hundred and fifty-nine (421.559) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Fourth resolution

Marlipar Finance subsequently transfers all of the four hundred twenty thousand nine hundred and fifty-nine (420.959) newly issued ordinary shares, pursuant to the Transfer Agreement, to the Sole Shareholder which resolves to acknowledge, authorize and approve such transfer.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and the subsequent transfer of such newly issued ordinary shares.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 5000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de juin,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Marlipar Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.635,

constituée le 13 janvier 2006, suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 18 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 775, et dont les statuts (les Statuts) n'ont jamais été modifiés (la Société).

A comparu

Marlipar Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.638 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Jérémie HOUET, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions cinq cent-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10,523,975.-) afin de porter le capital social de la Société à dix millions cinq cent trente-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10,538,975.-) par voie d'émission de quatre cent vingt mille neuf cent cinquante-neuf (420,959) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital décrite au point 1 ci-dessus par Marlipar Finance S.à r.l. et à cet effet, approbation de la conversion des obligations convertibles émises par la Société en parts sociales de la Société conformément aux conditions du contrat de souscription aux obligations obligatoirement convertibles émises par la Société le 13 janvier 2006 (le Contrat);

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts;

4. Cession subséquente des parts sociales ordinaires nouvellement émises par Marlipar Finance S.à r.l. à l'Associé Unique, conformément à un contrat de rétrocession daté du 13 janvier 2006 (le Contrat de Cession);

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour et au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et la cession subséquente de ces parts sociales dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions cinq cent-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10,523,975.-)

afin de porter le capital social de la Société de quinze mille Euro (EUR 15.000) à dix millions cinq cent trente-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10,538,975.-)

par voie d'émission de quatre cent vingt mille neuf cent cinquante-neuf (420,959) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'intégrale libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, Marlipar Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.636 (Marlipar Finance), représentée par M. Jérémie HOUET, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare souscrire aux quatre cent vingt mille neuf cent cinquante-neuf (420,959) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-dix-huit (2.590.578) obligations convertibles émises par la Société le 13 janvier 2006 utilisant le Ratio d'Echange tel qu'expliqué dans le Contrat.

L'apport en nature fait par Marlipar Finance à la Société est évalué à dix millions cinq cent-vingt-trois mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10,523,975.-) dont le montant sera affecté au compte de capital social de la Société.

La preuve de la valeur de l'apport a été apportée au notaire instrumentant par un certificat émis par le conseil de gestion de la Société daté du 29 juin 2011 et par les comptes intermédiaires de la Société datés du 30 juin 2011.

La procuration, le certificat et les comptes intérimaires, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix millions cinq cent trente-huit mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 10,538,975.-) représenté par quatre cent vingt-et-un mille cinq cent cinquante-neuf (421,559) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Marlipar Finance cède subséquemment toutes les quatre cent vingt mille neuf cent cinquante-neuf (420,959) parts sociales ordinaires nouvellement émises, conformément au Contrat de Cession, à l'Associé Unique de la Société qui décide de prendre acte, d'autoriser, et d'approuver ladite cession.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour et au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et la cession subséquente de ces parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 juillet 2011. LAC/2011/30621. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099430/192.

(110113313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Besche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 63.341.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096719/9.

(110109528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bio Chemical Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 2, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 152.564.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011096721/12.

(110109576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Industries Lamberti Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.909.

L'an deux mille onze.

Le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDUSTRIES LAMBERTI CHINE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 104.909,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 07 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 250 du 19 mars 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 03 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 694 du 14 juillet 2005 et

- en date du 04 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1181 du 17 juin 2009.

- en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1748 du 10 septembre 2009.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX MILLE TROIS CENT DEUX (2.302) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE EUROS (€ 2.302.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de EUR 460.000,- (Euros quatre cent soixante mille) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.302.000,- (Euros deux millions trois cent deux) à EUR 2.762.000,- (Euros deux millions sept cent soixante-deux mille), par l'émission de 460 (quatre cent soixante) actions nouvelles de EUR 1.000,-(Euros mille) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces;

2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

3) Souscription et libération des actions nouvelles par LAMINT S. à r.l.;

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (€ 460.000,-), pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE EUROS (€ 2.302.000,-) à DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (€ 2.762.000,-), par l'émission de QUATRE CENT SOIXANTE (460) actions nouvelles de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution
Souscription et Libération

Intervient aux présentes:

La société LAMINT S. à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

laquelle représentante déclare souscrire au nom de sa mandante les QUATRE CENT SOIXANTE (460) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 460 actions nouvelles par LAMINT S. à r.l., préqualifiée.

Les QUATRE CENT SOIXANTE (460) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (€ 460.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq (5) - premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. "Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (€ 2.762.000,-), représenté par DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DEUX (2.762) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales."

Suit la traduction modification statutaire en langue anglaise de la modification statutaire

Art. 5. 1st paragraph. "The Company's share capital is fixed at TWO MILLION SEVEN HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND EURO (€ 2,762,000.-), represented by TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED SIXTY-TWO (2,762) shares of a nominal value of ONE THOUSAND EURO (€ 1,000.-), each having a vote at the General Meetings."

Frais

Madame la Présidente fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: EAC/2011/7096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100235/87.

(110113821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

BML Expertises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 124.333.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096722/9.

(110109652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

BML Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 142.012.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096723/9.

(110109651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

BML Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 141.691.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096724/9.

(110109650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bois François Gaasch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3392 Roedgen, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.488.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011096725/10.

(110110047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bonacapital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096726/9.

(110109544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 10 juin 2011

En date du 10 juin 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 10 juin 2011, de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 10 juin 2011, Monsieur Arnaud Hurtard, Caceis Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Rinié, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Europe

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011096769/17.

(110110192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.
